

Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL

de la

séance ordinaire du mardi 9 décembre 2025Présidence : Claude BidlingmeyerOuverture : 19h00Appel : 43 membres présents, 11 membres excusés

Excusés
Philippe Blaser
Pierre-François Charmillot
Jérôme Ciolini
Marie-Thérèse Hegetschweiler
Antonio Magallanes
Nicolas Mivelaz
Guy Morier Genoud
Dominique Perren
Catherine Safi
Hubert Silvain
Giovanni Troccoli

Le quorum est atteint: 80%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du **11 novembre 2025**
2. **Communiqué** de la Municipalité N° **36**
3. **Communications** du Président
4. **Préavis municipal N° 56/2021-2026** – « Subvention quadriennale 2026-2029 pour le Casino Théâtre ». *Rapport de la commission des finances et prise de décision*
5. **Préavis municipal N° 57/2021-2026** – « Demande de crédit relative au remplacement des éclairages des terrains de football (principal et d'entraînement) ainsi qu'à l'ajout de 2 nouveaux mâts ». *Rapport de la commission ad hoc: prise de décision*
6. **Préavis municipal N° 63/2021-2026** – « Budget 2026 ». *Rapport de la commission des finances et prise de décision*
7. **Associations intercommunales** : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMEDD.
8. **Divers** et propositions individuelles.

Le Président ouvre la séance et fait voter l'ordre du jour qui n'est pas modifié. L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2025

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Aucune communication à transmettre par le Président.

3. Communications de la Municipalité

La Syndique s'exprime au sujet du repas des aînés ayant eu lieu récemment, repas qui a rencontré beaucoup de succès pour le plus grand plaisir des participants. Elle en profite pour suggérer aux conseillers retraités ou futurs retraités d'y participer en 2026. Depuis quelques années c'est un loto qui est organisé avec une partie chantée depuis cette année, et les 225 participants ont souligné que c'était à refaire.

Elle évoque la création d'EneRolle entérinée depuis le jour précédent, sachant que les discussions ont débuté il y a 3 ans.

A propos des élections communales, il a été décidé en Municipalité que l'affichage débutera le 13 janvier. Deux endroits ont été choisis : la place des Tilleuls où se trouvera un chevalet pour chaque liste de parti pour le Conseil communal et pour chaque liste pour la Municipalité ; la place du Marché où il n'y aura que les listes pour la Municipalité. L'affichage sauvage est autorisé, sous réserve du respect des directives de sécurité cantonales qui s'y appliquent.

4. Préavis municipal N° 56/2021-2026 – « Subvention quadriennale 2026-2029 pour le Casino Théâtre », *Rapport de la commission des finances et prise de décision*

La rapportrice, Mme Ulliel, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis, puis le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Rapini souligne que la Commune a beaucoup de chance de bénéficier d'une institution culturelle de la qualité du Casino Théâtre et estime que l'augmentation de la subvention est tout à fait justifiée. Il en profite pour remercier les personnes qui le font vivre. Le petit caillou dans la chaussure est que Région Nyon, qui s'était engagée à augmenter la subvention annuelle de Fr. 10'000.- est revenue sur cet engagement en fournissant un argumentaire justificatif. Cela a créé une incompréhension ; est-ce que les arguments évoqués étaient connus lors de la décision d'augmenter la subvention ? Il demande aux délégués de Région Nyon s'ils pourront apporter quelques explications. Il estime que le Casino Théâtre mérite mieux que des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient.

Mme Bermejo Dubois relève que la subvention cantonale est en hausse, ce qui est un point positif. Elle est un peu surprise car le préavis, qui sera traité le lendemain lors de la séance de Région Nyon, est déposé sans mention de l'augmentation qui est un point important de solidarité régionale. Elle trouve qu'il s'agit d'une décision unilatérale du Codir de déposer un préavis sans subvention alors qu'il semblait exister une convention entre les différents organes.

Mme Vollenweider précise que lorsque le présent préavis a été préparé, l'information donnée par Région Nyon portait sur une augmentation, puis après son dépôt auprès des conseillers l'information de Région Nyon du retrait a été reçue.

Conseil Communal de Rolle

M. Hay, qui n'a pas la réponse par rapport à la diminution de la subvention rassure les conseillers sur le fait que les délégués rollois sont vigilants.

Le lendemain ils devront débattre d'un préavis dont l'objectif est de monitorer l'impact des efforts économiques entrepris par Région Nyon dans le domaine culturel. Le Casino Théâtre n'est pas inclus dans le préavis pour cause d'oubli, ce qui a déjà généré des réactions. Il imagine mal que la Région ne revienne pas sur ce point et le montant de la subvention sera également discuté. Des points sont encore à décider, et des membres d'autres communes ont fait valoir que le Casino Théâtre attire du public parfois très éloigné de Rolle.

M. Balmer demande quelles sont les conséquences et l'impact du retrait de cette augmentation sur les activités et l'exploitation du Casino Théâtre ces prochaines années. Il relève aussi que l'augmentation prévue par le Canton, qui est en train de voter son budget, n'est peut-être pas acquise et reconduite.

Mme Vollenweider relève que l'intention d'augmentation de la subvention cantonale est annoncée et elle y croit, bien que cela ne soit pas encore confirmé.

M. Rapini rappelle que Région Nyon soutient tout de même le Casino Théâtre à raison de Fr. 70'000.- par année.

M. Joly recadre le débat sur le seul montant que l'on vote ce soir, à savoir le montant que la Commune de Rolle peut allouer au Casino Théâtre ; tout le reste n'est qu'hypothèse et mentionné à titre informatif.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Mme Vollenweider remercie les conseillers de leur soutien.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 56 de la Municipalité du 4 août 2025
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 640'000.- en termes de subvention pour les 4 prochaines années de l'Association du Casino Théâtre de Rolle.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur le compte de fonctionnement N° 1520.365300 « Subvention annuelle au Casino Théâtre » (MCH2 32201.363600), à raison de Fr. 160'000.- par année de 2026 à 2029.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 9 décembre 2025

5. Préavis municipal N° 57/2021-2026 – « Demande de crédit relative au remplacement des éclairages des terrains de football (principal et d'entraînement) ainsi qu'à l'ajout de 2 nouveaux mâts ». *Rapport de la commission ad hoc: prise de décision.*

M. Hay, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport comprenant les commentaires de la Cofin, conclusions identiques à celles du préavis.



Conseil Communal de Rolle

Le Président ouvre la discussion sur le fond puis la referme pour passer au vote qui montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 57 de la Municipalité du 27 juin 2025
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le présent préavis et d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 144'000.- TTC pour le remplacement des éclairages des terrains de football (principal d'entraînement) ainsi qu'à l'ajout de deux nouveaux mâts.
2. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte MCH2 34102.500002 « Remplacement des éclairages des terrains de football ».
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Ainsi délibéré en séance le 9 décembre 2025

6. Préavis municipal N° 63/2021-2026 – « Budget 2026 ». Rapport de la commission des finances et prise de décision.

Mme Ulliel, rapportrice de la commission des finances, lit tout d'abord les conclusions du préavis municipal puis celles du rapport de la commission des finances.

M. Rapini mentionne et corrige deux erreurs de chiffres du rapport.

Le Président propose que les amendements 1 à 5 qui concernent uniquement le préavis municipal N° 61, jetons de présence du Conseil communal qui sont retirés par la Cofin puisque pas encore étudiés et rapportés, soient discutés conjointement. Il peut être procédé de la même manière pour les amendements 6 à 8 qui concernent le préavis N° 52bis, fixation du taux d'activité de la Municipalité. Il fait voter l'acceptation de cette procédure qui est acceptée à la majorité. Il ouvre donc la discussion sur les amendements 1 à 5.

La Syndique indique que la Municipalité refuse les amendements. Elle relève qu'il s'agit de charges et non pas d'investissements, à laisser dans le budget. Elle rappelle qu'il ne s'agit que d'un budget et que si le préavis n'est pas accepté, les montants ne seront pas dépensés ; s'il est accepté les montants seront déjà dans le budget qui ne sera donc pas corrigé. Cela faciliterait le travail du service des finances.

M. Hay trouve la Municipalité cohérente. On vient d'adopter la subvention pour le Casino de Rolle avec mention à titre indicatif de ce qui devrait être versé par le Canton, par Région Nyon sans que ces montants ne soient encore décidés. Ce n'est pas la première fois où l'on intègre dans le budget communal des éléments qui ne sont pas encore formellement décidés. Il estime qu'il s'agit d'une mesure de prudence.

Conseil Communal de Rolle

Mme Beck, qui s'est abstenue lors du vote de la Cofin, rejoint après réflexion les avis de la Municipalité et de M. Hay pour refuser ces amendements qu'elle estime inutilement tatillons. C'est une manière pour la Municipalité d'assumer ce qu'elle propose et d'y croire. En ce sens, le budget remplit tout son rôle.

M. Dubuis revient sur la cohérence, dont celle du travail de la Cofin. Lorsqu'un préavis est en cours, la Cofin ne veut pas que les chiffres en question passent dans le budget. Il enjoint les conseillers à accepter ces amendements, et si le préavis concerné devait être accepté en 2026, les chiffres présentés passeraient dans le ménage communal. Si le préavis présenté voyait ses chiffres augmentés ou diminués, ce serait la dernière version des chiffres que la Municipalité pourrait utiliser.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'acceptation des amendements 1 à 5. Le résultat du vote montre que les amendements sont acceptés par 19 voix pour, 14 voix contre, 7 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur les amendements 6 à 8.

La Syndique revient avec le même raisonnement et les mêmes arguments que pour les amendements 1 à 5 pour annoncer que la Municipalité refuse les amendements 6 à 8.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'acceptation des amendements 6 à 8. Le résultat du vote montre que les amendements sont acceptés par 22 voix pour, 12 voix contre, 6 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement 9.

Mme Vollenweider explique qu'il s'agit d'un doublon qui est ainsi corrigé, et que la Municipalité accepte donc l'amendement.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'acceptation de l'amendement 9. Le résultat du vote montre qu'il est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement 10.

La Syndique accepte cet amendement au nom de la Municipalité.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'acceptation de l'amendement 10. Le résultat du vote montre qu'il est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement 11.

Mme Ruchti, au nom de la Municipalité, demande aux conseillers de refuser l'amendement. En effet, ces lignes font l'objet des préoccupations votées par le Conseil, notamment sur l'accessibilité en mobilité douce et piétonne à la déchetterie et l'aménagement de la Promenade John Berney.

Mme Beck aimerait encourager les conseillers à refuser l'amendement car ces honoraires représentent à peu près la seule ligne un peu prospective du budget. Le projet devrait répondre à des besoins avérés reconnus par le Conseil, que ce soit pour la Promenade John Berney ou les Quatre Communes. En demandant à la Municipalité de présenter un préavis pour payer des études avant d'éventuellement présenter le projet au Conseil, on perd du temps et de l'argent.

M. Founou ne soutient pas cet amendement, car sur ces deux points il faut donner un peu de flexibilité à la Municipalité pour avancer et faire des propositions.

M. Dubuis rajoute que la Cofin avait demandé, l'année précédente, que ce genre d'honoraires fasse partie d'un préavis à venir, et il aimerait que cela continue dans cette cohérence pour que l'amendement puisse être accepté.

Conseil Communal de Rolle

M. D. Bidlingmeyer entend parler de cohérence depuis le début des débats sur le budget, et en acceptant cet amendement il y aurait un manque de cohérence. Précédemment, des commissions se sont plaintes de devoir travailler sous stress et d'avoir trop de charge de travail.

Les lignes du budget sont faites pour donner une réponse à ce qui a été demandé par le Conseil, et on veut par dessus mettre encore une charge sur la commission des finances qui en a déjà trop, avec éventuellement des commissions ad hoc qui surchargeront certains conseillers. Pourquoi ne pas faire confiance à la Municipalité et lui accorder ces lignes budgétaires relativement peu importantes.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'acceptation de l'amendement 11. Le résultat du vote montre qu'il est refusé par 19 voix pour, 21 voix contre, 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre.

1. Administration générale. *Pas de prise de parole.*
2. Finances. *Pas de prise de parole.*
3. Domaines et bâtiments. *Pas de prise de parole.*
4. Travaux. *Pas de prise de parole.*
5. Instruction publique et cultes. *Pas de prise de parole.*
6. Police. *Pas de prise de parole.*
7. Sécurité sociale. *Pas de prise de parole.*
8. Services industriels. *Pas de prise de parole.*

La rapportrice relit les conclusions du rapport avec le montant amendé.

M. Rapini explique que le passage à MCH2 s'est révélé être une transition importante et complexe avec quelques difficultés rencontrées dans l'examen du budget qui est présenté sous forme MCH1. Ce passage à une nouvelle norme comptable implique des reclassements ; de nouveaux comptes ont été créés, certains comptes ont dû être reclassés et il a fallu retracer l'argent pour voir si des augmentations ou des diminutions avaient eu lieu par exemple. Il manquait parfois des informations sur des comptes reclassés, et la boursière adjointe a été très réactive en remettant des documents complets assez rapidement pour que le travail s'effectue dans les temps. Deux moments charnières sont à relever dans ce passage de MCH1 à MCH2 ; celui du budget 2026 et celui des comptes 2026. La Cofin recommande de traduire le budget 2025 en MCH2 pour améliorer la comparabilité et de faire pareil avec les comptes 2025.

Le Président clôt la discussion et fait voter le budget 2026 amendé qui est accepté à la majorité.

La Syndique prend la parole pour remercier les conseillers d'avoir accepté ce budget ainsi que la Cofin de son travail ainsi que le service des finances qui a énormément travaillé pour le passage à MCH2. La Municipalité est très reconnaissante envers son service des finances et remercie Mme Vontobel et ses adjointes du travail accompli.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 63 de la Municipalité du 28 octobre 2025
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2026 amendé de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de Fr 4'236'066.-, selon le plan comptable vaudois (actuel) et selon le nouveau format MCH2, avec prise en compte des amendements suivants :

1. 1000.300100 **Rétributions des autorités**

Budget validé : Fr. 7'650.- retirés selon amendement accepté

2. 1000.300300 **Jetons de présence**

Budget validé : Fr. 8'700.- retirés selon amendement accepté

3. 1000.303000 **Assurances sociales**

Budget validé : Fr. 635.- retirés selon amendement accepté

4. 1000.304000 **Caisse de pension et prévoyance**

Budget validé : Fr. 500.- retirés selon amendement accepté

5. 1000.305100 **Assurance accidents & pertes de gains**

Budget validé : Fr. 100.- retirés selon amendement accepté

6. 1010.300100 **Rétributions des autorités**

Budget validé : Fr. 30'345.- retirés selon amendement accepté

7. 1010.303000 **Assurances sociales**

Budget validé : Fr. 3'104.- retirés selon amendement accepté

8. 1010.305100 **Assurance accidents & pertes de gains**

Budget validé : Fr. 2'799.- retirés selon amendement accepté

9. 1010.317090 **MCH2 – Autres charges de personnel**

Budget validé : Fr. 2'000.- retirés selon amendement accepté

10. 1500.317000 **Frais de réceptions et manifestations**

Budget validé : Fr. 500.- retirés selon amendement accepté

11. 4300.318500 **Honoraires**

Amendement de Fr. 105'000.- refusé

Ainsi délibéré en séance le 9 décembre 2025

7. **Associations intercommunales** : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMEDD.

M. Hay pour le SIDERE constate que les bruits se confirment et que dans le courant de l'année suivante le Codir proposera une augmentation du tarif de l'eau. Il tire la sonnette d'alarme car cette augmentation fera probablement assez mal.

Pour le Conseil Régional, qui se réunit le lendemain, le comité directeur devrait annoncer le choix des nouveaux vélos en libre service. Il explique qu'il s'agit d'une société qui est subventionnée pour la mise à disposition des vélos que les usagers paient.

Avant la société LIME, il y a eu Publibike qui a offert la possibilité d'utiliser la carte Swisspass, mais qui n'a pas présenté d'offre pour ce nouveau choix. En 2027 cette nouvelle collaboration devrait cesser pour laisser place à un seul système de vélos en libre service pour toute la région du Grand Genève.

Mme Gaggio, pour ENJEU, informe que 3 préavis ont été acceptés ; une demande d'ouverture d'une crèche de 44 places sur la commune de Bursinel ; une demande de crédit de Fr. 85'000.- pour la modernisation et le renouvellement des équipements informatiques hors scolaires ; le budget 2026.

M. Keller relève la bonne nouvelle que représentent les 44 places en crèche à Bursinel à l'horizon février 2027. Cela est l'une des étapes du plan 2025-2027 présenté par ENJEU. Ce préavis a été aussi voté par la commune de Bursinel. Il y aura des incidences sur le budget rollois et la prévision pour Rolle est de Fr. 250'000.- par an à partir de 2027/2028. Dans ce préavis, la commission a proposé de plafonner le montant de la construction à 3'500'000.- ce qui n'a pas été accepté. Le Conseil n'a pas voté ce budget, mais a juste voté le budget pour aménager la structure. Le reste fera partie d'une convention qui sera signée par le Codir et qui pourra être révisée par la Cogest. Ces conventions ne seront pas soumises au Conseil intercommunal. En principe le Codir suit des directives et s'assure que les conventions soient respectées. Le loyer annuel final de la structure est estimé à Fr. 280'000.- par an.

Le budget a été voté et il est stable ; il représente 10 millions pour les écoles et 6 millions pour le para et pré-scolaire. Il tient à féliciter la commune de Rolle pour son passage à MCH2 pour tous les comptes, passage qui s'est bien déroulé. La Cofin d'ENJEU n'a pas eu cette chance car le budget présenté n'avait pas de lignes de correspondance entre les années, ce qui a fait transpirer les membres ; les pages 2024 et 2025 étaient vides, malgré un soutien voté dans un préavis précédent.

Il note enfin que l'entretien des bâtiments scolaires représente annuellement un montant de Fr. 1'600'000.-. L'aspect positif est que depuis l'arrivée du nouveau responsable il y a une maintenance proactive qui se met en place, car il s'agit de prévenir les réparations.

Pour le moment au budget il y a un IPC de 0,5% et la recommandation de la commission était, au vu des circonstances générales de ne pas le comptabiliser. Cette recommandation n'a pas été acceptée par le Codir. Un amendement a été déposé en ce sens mais n'a pas pu être discuté en séance.

Mme Vollenweider, pour la Cocise, annonce que les cours de français pour adultes allophones ont eu un grand succès grâce à une communication renforcée, et le programme préscolaire pour les enfants allophones évolue positivement également.

8. Propositions individuelles et divers.

M. Paquet demande où en est le préavis sur la politique du stationnement à Rolle.

Mme Vollenweider présentera le lundi suivant le règlement à la Municipalité, règlement qui partira ensuite au Canton et à M. Prix pour acceptation. Elle pense qu'il pourra être déposé en mars 2026.

M. D. Bidlingmeyer revient sur un postulat déposé en mars 2019 relatif à une consultation des jeunes sur les objets de votation. Réponse y a été apportée par la Municipalité en mars 2024 avec rapport d'une commission en mai 2024. Les conclusions de ce rapport étaient, à l'unanimité des membres présents, de refuser le rapport qui ne répondait pas à l'entièreté du postulat. A la décharge de la Municipalité, des réponses étaient apparues ultérieurement. Il aimerait à présent savoir où l'on en est sachant qu'une subvention cantonale sur 3 ans a été reçue à hauteur de Fr. 10'000.-. En novembre 2025 il y a eu une votation touchant les jeunes sur une initiative lancée par des jeunes sur le service citoyen. Il a été surpris de ne pas voir de consultation ni d'informations par rapport à ces objets.

Mme Vollenweider rappelle qu'en 2024 il y a eu une collaboration avec l'école afin de créer un pôle de votation et de trouver des jeunes intéressés, en collaboration avec le Sésame.

Conseil Communal de Rolle

Pour cela il fallait que des enseignants jouent le jeu, ce qui fut le cas en 2024. En 2025 le contact avec les enseignants a été renouvelé, mais sans succès. Toutefois en 2026 contacts seront à nouveau pris pour tenter de renouveler l'expérience du pôle de votation.

M. Hay apprécie ce rafraîchissement de mémoire mais trouve l'argument faux car il n'y a pas eu de votations particulièrement intéressantes pour les jeunes. Un an plus tôt les jeunes PLR ont aussi lancé une initiative qui a été balayée. Ce n'est pas parce qu'une initiative est lancée par des jeunes qu'elle intéresse forcément les jeunes. Sauf erreur il y avait un Conseil des Jeunes organisé au niveau de Région Nyon et ce Conseil a été dissous faute de combattants. Il faut être imaginatif et reprendre la question à la racine en demandant à M. D. Bidlingmeyer de faire partie d'une tempête de cerveaux afin de trouver une formule originale.

Mme Vollenweider revient sur la question de la mendicité évoqué lors du précédent Conseil. Lors de sa rencontre avec la gendarmerie il lui a été dit que les personnes concernées reçoivent un règlement à respecter. Si tel n'est pas le cas il faut en informer le 117, sachant que la sécurité publique de Rolle ne peut pas intervenir. La gendarmerie peut, elle, contrôler les cartes d'identité, signifier des avertissements, et s'il le faut aller plus loin. A propos du site de l'EVAM qui n'ouvrira pas à Rolle, si des citoyens rollois ou alentours ont une chambre à mettre à disposition de migrants, l'EVAM sera certainement preneuse.

Mme Beck est allée rencontrer deux policiers de proximité dans leur fourgonnette à propos de l'organisation relative aux radars de vitesse. Ils lui ont expliqué que la commune peut présenter des demandes pour obtenir ces radars pour lesquels il est potentiellement possible de discuter d'une récurrence de pose. Elle estime que c'est une bonne nouvelle car habitant à proximité de la Grand Rue, elle est témoin qu'au moins 9,5 véhicules sur 10 ne respectent pas le 30km/h. Il y a certainement quelque chose à faire à ce niveau-là.

Mme Vollenweider dit qu'il y a des contacts avec la gendarmerie, mais ne dévoilera pas où, quand, comment... des radars apparaîtront prochainement.

M. Hay aimerait demander à la Municipalité si on ne pourrait pas faire quelque chose pour un très petit nombre d'habitants rollois qui sont deux hommes qui ont des comportements de clochards, qui boivent des bières à 08h00 du matin déjà. Il y a de pauvres gens à Rolle qui doivent être aidés afin de retrouver un peu de dignité.

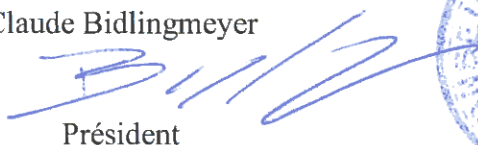
Mme Vollenweider en prend note et donnera suite à cette demande.

Mme Beck revient sur l'usage d'offrir les jetons de présence de la dernière séance du Conseil de l'année à une oeuvre et propose que ce soit en faveur de l'Epicerie solidaire cette année. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président remercie les conseillers, annonce la séance du 3 février, souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun et clôt la séance à 20h27.

Au nom du Conseil communal

Claude Bidlingmeyer



Président



Violaine Cherpillod



Secrétaire